

# VILLE DE QUINTIN

## Compte-rendu du Conseil municipal du vendredi 30 avril 2021

Date de la convocation : 26/04/2021

Membres en exercice : 23

**Présents** : CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - LE COZLER Marie-Christine - COISY Thierry - POISSON François - LE BRIS Isabelle - QUEMARD Bertrand - MORIN Sabine - GUILLEMOT Sébastien - AUBRY Charlène - LE FUR Corentin - RUEN Pauline - REPERANT Thibault - HELLARD Hugo.

**Absents excusés** : MAUJARRET Marie-Madeleine (proc. à GUILLOU-COROUGE Françoise) - LE CHANU Fabienne (proc. à AUBRY Charlène) - LE BUHAN Erwan (proc. à CARRO Nicolas) - WEALL Frédérique - BOQUEHO Stéphanie

**Secrétaire de séance** : AUBRY Charlène

### - AFFAIRES FINANCIERES

#### 1 – Tarifs du camping 2021

**Rapporteur** : Emmanuel THERIN

Emmanuel THERIN indique qu'il s'agit d'établir les tarifs du camping pour l'année 2021.

Il présente le tableau ci-dessous reprenant les différentes évolutions proposées :

Camping		
Désignation	2020	2021
<b>Forfait Camping Car ou Caravane par nuitée</b> 1 emplacement 1 stationnement Camping Car 2 campeurs Accès à la plateforme de vidange et remplissage	7,00 €	7,00 €
<b>Forfait Tente par nuitée</b> 1 emplacement 1 parking véhicule 2 campeurs	5,50 €	5,50 €
Campeur en plus : adulte et enfant de plus de 12 ans, par personne et par nuitée	2,60 €	2,60 €
Campeur en plus : enfant de moins de 12 ans, par personne et par nuitée	1,70 €	1,70 €
Branchement électrique ( 6 ampères ) : par nuitée	3,00 €	3,00 €
Garage mort : par nuitée	4,00 €	4,00 €
Machine à laver : le jeton	2,00 €	2,00 €
Machine à laver : avec dosette lessive	3,00 €	3,00 €
Tarif douche seul (non résident du camping)	2,00 €	2,00 €

Il est donc demandé au conseil municipal de valider les tarifs du camping pour l'année 2021.  
***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide les tarifs proposés pour l'année 2021.***

## **- DEVELOPPEMENT DURABLE ET URBANISME**

### ***2 – Convention de mise à disposition d'un mécanicien agent polyvalent entre le SIVAP et la ville de Quintin***

***Rapporteur : Emmanuel THERIN***

Emmanuel THERIN rappelle que le mécanicien de la ville de Quintin est parti en retraite en 2016. Cependant la part relevant de la mécanique ne suffit pas à pourvoir un poste à temps plein. Il avait également été constaté que d'autres collectivités avaient un besoin de personnel en matière de mécanique.

De ce fait Quintin communauté Quintin, Saint-Brandan et le SIVAP avaient décidé en 2015 de mutualiser un poste de mécanicien.

Une convention en date du 29 février 2016 avait alors été passée afin de déterminer les conditions de mise à disposition du mécanicien mutualisé.

Celle-ci a été revue avec la substitution de Saint Briec Armor Agglomération (SBAA) à Quintin Communauté et le retrait de Saint Brandan. La ville de Quintin avait conservé ce poste à hauteur de 25%.

La convention est revue aujourd'hui suite au départ du mécanicien et du souhait de SBAA de ne pas reconduire sa participation. Un nouveau mécanicien a donc été recruté par le SIVAP qui portera l'emploi en lien avec la ville de Quintin.

Le SIVAP de Quintin met donc un mécanicien à disposition à la Ville de Quintin à hauteur de 25% de son temps de travail afin d'assurer les missions relevant des thématiques suivantes :

- L'entretien courant du parc roulant motorisé respectif (poids lourds, véhicules légers, tracteurs agricoles, engins TP)
- L'entretien courant de l'outillage et matériel thermique et électrique des services voirie et espaces verts
- La gestion des pannes de ce parc (diagnostic, réparation, ou recours à un prestataire extérieur)

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention de mise à disposition d'un mécanicien agent polyvalent entre le SIVAP et la ville de Quintin.

(Document ci-joint)

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

***- autorise le Maire à signer une nouvelle convention de mise à disposition d'un mécanicien agent polyvalent entre le SIVAP et la Ville de QUINTIN.***

### ***3 – Dénomination de voie***

***Rapporteur : Emmanuel THERIN***

Emmanuel THERIN indique rappelle qu'une campagne d'installation de la fibre optique est en cours afin d'équiper l'ensemble de la ville de Quintin. Cette installation doit entre-autres s'appuyer sur une appellation précise des rues, des numérotations et adressages des parcelles.

Il est donc proposé de dénommer l'actuel chemin des côtes/ chemin rural n°6, en la Rue du chemin des côtes. Cette dénomination vaut pour la portion comprise entre l'embranchement avec l'avenue du Général de Gaulle, jusqu'au panneau d'entrée d'agglomération de Quintin.

De ce fait le camping municipal est désormais adressé au 1 rue du Chemin des Côtes.

**Il est donc proposé au Conseil municipal :**

D'attribuer le nom « *Rue du chemin des Côtes* » à la voie depuis l'embranchement avec l'avenue du Général de Gaulle, jusqu'au panneau d'entrée d'agglomération de Quintin.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,*

*- Adopte, à l'unanimité, la dénomination de cette voie.*

## **- AFFAIRES GENERALES**

### **4 – Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine** **Rapporteur : Nicolas CARRO.**

Afin de permettre d'intégrer un agent communal contractuel au sein des effectifs de la commune sur un poste d'adjoint territorial du patrimoine, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs du personnel communal (voir document joint) afin de créer un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs du personnel communal, afin de créer un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet.**

**Charge Monsieur le Maire de l'application de la présente.**

## **- INFORMATIONS - DISCUSSIONS**

**5 - Le Projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération**

**6 - Le point sur Saint-Brieuc Armor Agglomération**

**7 - Le point sur le nouveau quartier**

**8 - L'agenda**

**9 - Relevé des décisions du maire prises en application de ses délégations**

**10 - Questions diverses.**